

Actualités

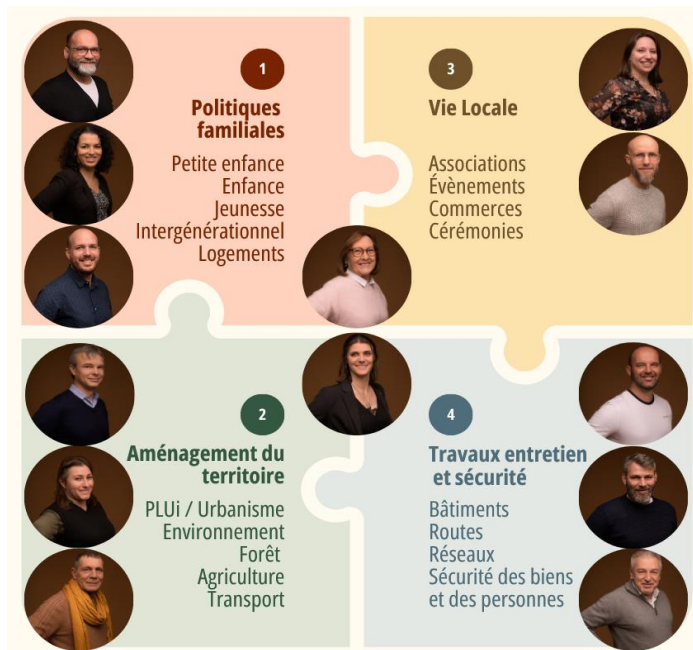
Délibérations

Infos

LETTRE DU CONSEIL

L'actu de la municipalité vient à vous !

Que se passe-t-il dans votre commune ?



Délibération de 2026-22 à 27 et 31

Mise en place de la vie municipale

Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté avant de procéder à la désignation des délégués aux organismes extérieurs et différents partenaires (dont le SDES et Métropole Savoie).

Afin de traiter l'essentiel des actions communales, 4 commissions ont été créées :
1. Politiques familiales,

2. Aménagement du territoire, 3. Vie locale, 4. Travaux entretien et sécurité. Tous les conseillers sont répartis sur ces différents pôles. La volonté de maintenir voire développer des Conseils Consultatifs de Développement Local est réaffirmée et les membres « élus » du Centre Communal d'Action Sociale ont été désignés : Philippe Da Silva Lopes, Claude Cathelin, Marie Ravel et Claire Mocellin.

CARNET

Naissances :

- Aaron le 14/03/26
(Manon Morel et Alex Martin)
- Mila le 13/03/26 (Solène Morand et Jordan Gourmand)

POUVOIRS

Conseil du 1er avril :

Lionel Courrier à Sébastien Delattaignant, Aurélien Lecart à Julie Novelli, Florence Meynier à Benoit Badin.

Conseil du 29 avril :

Sébastien Delattaignant à Philippe Da Silva Lopes, Damien Stieffenhofer à Claire Mocellin.

AGENDA

Cérémonie du 8 mai :

Vendredi 8 mai, 9h au monument aux morts.

Prochain Conseil :

Mercredi 10 juin, 20h en mairie.



www.labiolle.fr

www.labiollevillage.fr

Facebook : Commune de La Biolle

Illiwap : Mairie de La Biolle

Délibération 2026-19**VOTE DES TAUX 2026**

	Bases estimées 2026	Taux 2026 proposés	Produits attendus (hors coefficient correcteur)	Rappel taux 2025
Foncier Bâti	3 243 000	35.61 %	1 154 832 €	35.61 %
Foncier Non Bâti	28 600	65.98 %	13 261 €	65.98 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	119 900	11.06 %	18 870 €	11.06 %

Le conseil municipal décide **de ne pas augmenter les taux d'imposition** pour 2026.

Délibération 2026-17

Approbation du Compte Financier Unique 2025.

FINANCESDélibération 2026-20Délibération 2026-18

Affectation définitive des résultats 2025.

Le résultat de fonctionnement s'élève à **1 043 377,42€**

- 806 877,42 € sont affectés à l'investissement futur
- 236 500 € sont provisionnés en fonctionnement pour couvrir des créances non recouvrées.

Décision modificative n°1

Afin de solder une facture engagée et à la suite d'une révision de prix, il est nécessaire de modifier à la marge le budget d'investissement. 780€ sont donc retirés de l'opération 49 « bâtiments communaux » afin d'alimenter l'opération 962 « groupe scolaire ».

Délibération 2026-21**Indemnités des élus**

Les indemnités sont fixées par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique. Elles représentent 51.25% pour le maire, 16% pour le 1^{er} adjoint, 14.75% pour le 3^{ème} adjoint, 8.75% pour les 4 autres adjoints, 5% pour les conseillers délégués ayant des attributions « quotidiennes », 3.75% pour les conseillers délégués ayant des attributions « ponctuelles » et 1% pour les conseillers municipaux.

Infos diversesDélibération 2026-29

Décision de prolongation de la concession d'usage temporaire du logement communal de l'Ebène

Délibération 2026-32

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération 2026-33

Scolaire : Convention « lire et faire lire »

Les enfants bénéficient d'un programme national sur le temps périscolaire visant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle. Une bénévole propose ainsi des lectures sur le temps méridien. Une convention encadre cette action entre la FOL73 et la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération 2026-30

Suite aux demandes des associations reçues, la commission vie locale s'est réunie pour étudier les différents dossiers.

Les montants retenus sont les suivants pour une enveloppe totale de 25812,00 € :

Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000.00 €	Anciens Combattants	250.00 €
Communes Solidaires	500.00 €	Amis des bêtes	300.00 €
Les amis du Meyrieu (Club)	250.00 €	Feux Follets	150.00 €
Football Club Chambotte	5 200.00 €	Atelier des Arts	8 000.00 €
Football club Chambotte /sub financement technicien	6 500.00 €	Cocktail Music	1 000.00 €
Sou des écoles	510.00 €	Kronos	376.00 €
La Biolle Loisirs (section chorale)	300.00 €	Ecole de Judo MIZUMI (EJM)	976.00 €
		CSC CYCLO	500.00 €

Retour sur...

Le démarrage des cycles à thème à l'école

LA BIOLLE

Cycle à thème

Le cycle de l'eau

Dans le cadre de l'action "eau et climat, on agit", les enfants de CE1 et CE2 bénéficiaient d'une intervention du CISALB sur le cycle de l'eau sur Grand Lac. Ils ont ensuite participé à une action de prévention : le marquage des grilles de pluvial

"Le lac commence ici. Ne rien jeter"

✓ En savoir plus sur nos ressources et leur protection.

LA BIOLLE

Cycle à thème

Savoir Rouler à Vélo

Cette année encore les CM2 participe au cycle Savoir Rouler A Vélo financé par Grand Lac et la commune. Un apprentissage essentiel pour apprendre les bons réflexes et les règles de déplacement routier.

✓ Apprendre à se déplacer et à reconnaître les panneaux

La crèche : son tour du monde continue... les visites intergénérationnelles aussi !



Le saviez vous ?

La commune possède une association rare voire unique en son genre ... L'association foncière agricole libre de La Biolle a officiellement été créée en 1991.

Mais qu'est-ce que c'est ?

◆ Une association de propriétaires de terrains agricoles.

Quel est son rôle ?

◆ Gérer les terrains agricoles de ses adhérents.

Comment ?

- ➔ Évaluation du potentiel des terrains en cohérence avec leur exploitation et le secteur environnant.
- ➔ Rédaction des baux avec les agriculteurs.
- ➔ Perception et reversement des redevances de location.

Quel intérêt ?

- ➔ Faciliter l'administratif et le suivi de l'entretien pour les propriétaires.
- ➔ Regrouper les tenements pour faciliter l'exploitation pour les agriculteurs (favoriser le regroupement sans remembrement).
- ➔ Sécuriser l'exploitation et la gestion à l'aide d'un mandat de gestion pour le propriétaire et d'un bail pour l'exploitant.

Quelle est sa spécificité ?

- 1 Elle est libre : les propriétaires peuvent choisir de faire administrer ou non leurs terrains par l'Association.
- 2 Elle travaille en lien étroit avec les exploitants qui ont leur place dans le bureau.

Vous êtes propriétaire de foncier agricole et cette gestion vous intéresse ? Contactez la mairie !

Ensemble adoptons les bonnes pratiques !**La Biolle-Rando fête les 20 ans du club.**

Dimanche 19 avril, le club de La Biolle-Rando a fêté les 20 ans du club. C'était un mercredi, une section marche est créée au sein de l'asso La Biolle-Loisirs sous la houlette de Michel Delesse, Véronique et Guy Boiron, Marithé et Guy Canet, Marylène et Marcel Sulpice, Violette Duby, Michel Pallavicini.

Rapidement le club compte une quarantaine d'adhérents pour vite grossir au fil des années à plus de 100. En avril 2015, l'association La Biolle-Rando prend son destin en main et devient indépendante. Aujourd'hui, elle compte 134 adhérents avec dans ses rangs 71 Biollans, 42 de la commune d'Entrelacs, 11 Aixois et 10 de diverses communes. Ce dimanche 19 avril, 67 adhérents ont refait la première marche inaugurale de 2006 en montant à la Croix de Meyrieu suivi d'un pique-nique sur place. L'après-midi, ils étaient 105 à se retrouver dans la salle des bruyères un peu à l'étroit pour une projection avec un peu de nostalgie des photos des premières sorties suivi du partage du gâteau d'anniversaire et du verre de l'amitié qui sont venus clore cette belle journée ensoleillée